



Procès-verbal de la séance du mardi 09 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Le mardi 09 juin 2026 l'assemblée régulièrement convoquée le 02 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Jérôme VIEILLEDENT

Présents : 13

Présents (13) : Jérôme VIEILLEDENT, Line SERRE, Sylvain MOLINES, Caroline JASSIN, Michel BROUILLET, Arlette LECUISINIER, Jean-Pierre BLAZY, Odile BEAUMEL, Séverine FAYET, Carlos DA SILVA, Sandrine JAFFARD, Céline CELLIER, Alexis PAULET

Votants : 15

Représenté(s) (2) : Jean-Luc DEMARES représenté par Jérôme VIEILLEDENT, Alexis BONNET représenté par Séverine FAYET

Secrétaire de séance : Odile BEAUMEL

Le quorum étant atteint, le Président de séance déclare la séance du Conseil Municipal ouverte et indique que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Assiste également à cette séance ordinaire Mme Mercédès MONNET, secrétaire générale mais sans participer aux délibérations.

Ordre du jour :

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.
Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire.

- Désignation du correspondant incendie et secours
- Tarifs cantine scolaire : 2026/2027
- Questions et informations diverses

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Odile BEAUMEL est désignée Secrétaire de séance.

MISE À L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2026

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire précédente, dont le secrétariat était assuré par Mme Line SERRE.

Après lecture, ce procès-verbal n'amenant pas d'observation particulière, est adopté à l'unanimité des élus présents lors de cette séance.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

AVENANT 1 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE RD 907 Bis concernant la prise en compte de prestations supplémentaires non prévues initialement au marché (prix nouveaux) et l'augmentation des délais d'exécution (AU_001_2026).

- Récapitulatif des commandes engagées du 13/05/2026 au 09/06/2026 :

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT TTC
GIRAUD MENDE	REPARTIONS JUMPY	1 226.91 €
CHAPELLE SARL	REFECTION MUR PONT ISPAGNAC	4 320.96 €
EURL LIONEL RONZIER	PEINTURE AUVENT CENTRE CULTUREL	4 092.24 €
CEVENNES EVASION	REMPLACEMENT 4 SOLIVES PASSERELLE	409.56 €
TOTAL		10 049.67 €

M. le Maire, propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Motion de soutien au Syndicat Mixte Environnement Sud-Lozère (SM-ESL) pour le projet de sauvegarde d'urgence et la réhabilitation structurelle de la déchèterie de St-Privat-de-Vallongue

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Délibérations du conseil :

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, prévoit une disposition concernant au premier lieu les collectivités territoriales.

Son article 13 porte sur la désignation d'un « correspondant Incendie et Secours » au sein du conseil municipal. Le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 est venu préciser les modalités de cette désignation.

Le correspondant Incendie et Secours sera un interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune.

Il aura pour première mission de s'assurer que le Plan Communal de Sauvegarde soit en adéquation avec les obligations imposées par la loi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants désigne M. Jérôme VIEILLEDENT comme Correspondant Incendie et Secours.

TARIFS CANTINE SCOLAIRE : 2026/2027

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide d'augmenter d'environ de 2% les prix actuels d'un repas au 6 juillet 2026 pour les 2 écoles du village pour la rentrée scolaire 2026/2027.

A savoir : 3.10 € pour les élèves

5.65 € pour tout le personnel d'encadrement (enseignants, stagiaires ou toute autre personne intervenant dans les écoles).

L'ensemble des recettes de la cantine scolaire précitées est affecté à la régie cantine scolaire.

MOTION DE SOUTIEN AU SYNDICAT MIXTE ENVIRONNEMENT SUD LOZÈRE (SM-ESL) POUR LE PROJET DE SAUVEGARDE D'URGENCE ET LA RÉHABILITATION STRUCTURELLE DE LA DÉCHÈTERIE DE SAINT-PRIVAT-DE-VALLONGUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la déchèterie de Saint-Privat-de-Vallongue constitue un équipement public de proximité absolument structurant et indispensable pour notre bassin de vie. Ce site accueille chaque année plus de 300 tonnes de déchets, desservant 11 communes et protégeant directement la salubrité publique des Cévennes lozériennes.

Depuis son intégration au sein du Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère (SM-ESL) au 1er janvier 2024, cet outil a fait l'objet d'une gestion exemplaire, permettant une réduction de 34,73 % des flux enfouis et de 62,5 % des charges de traitement grâce à l'optimisation du tri à la source.

Cependant, le site subit une instabilité structurelle chronique (glissement sur versant schisteux) identifiée de longue date. Malgré les alertes formelles et préventives lancées par les collectivités

dès le 13 mai 2024 auprès des services de l'État, les intempéries exceptionnelles de l'hiver 2025/2026 ont brutalement aggravé la situation du terrain.

À la suite d'un affaissement critique de la chaussée constaté le 31 mars 2026 mettant en péril immédiat la sécurité des agents et des véhicules lourds de collecte pesant plus de 30 tonnes une fois chargés, le Président du SM-ESL a été contraint de prononcer la fermeture conservatoire et totale du site par arrêté le 2 avril 2026.

Les premiers éléments indiquent que le projet de sécurisation risque d'être très onéreux et plus complexe. Afin de ne pas impacter lourdement une structure intercommunale qui œuvre pour 36 communes du territoire, nous demandons le soutien de l'État.

Considérant que la fermeture prolongée de ce site pénalise lourdement les usagers et professionnels, et que la solution transitoire négociée pour un accès des habitants avec Alès Agglomération, qui représente une charge de fonctionnement supplémentaire pour le syndicat, ne saurait être que temporaire, il apparaît indispensable que les communes membres affichent une solidarité sans faille envers le projet de réhabilitation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants apporte son soutien total, formel au Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère (SM-ESL) dans toutes ses démarches techniques, administratives et financières visant à engager en urgence les travaux de confortement structurel de la déchèterie de Saint-Privat-de-Vallongue sur son site actuel.

La réouverture rapide de cette déchèterie étant une nécessité absolue pour l'économie locale, la vie quotidienne de nos administrés, l'environnement et la salubrité publique du territoire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Les points suivants, relatifs aux questions ou informations diverses, sont abordés, sans donner lieu à un vote :

M. Michel BROUILLET a fait le point sur les travaux de la traversée du bourg centre d'Ispagnac ainsi que sur le programme de voirie 2025 (chemin des rivières...).

M. Sylvain MOLINES informe que le site de baignade situé au pont de Quézac est déplacé en aval de la rivière sur la rive gauche du Tarn sur la commune de Quézac (Gorges du Tarn Causses). La commune d'Ispagnac conserve son site de baignade situé au pont d'Ispagnac.

Dates à retenir :

Mardi 30 juin 2026 : Commission Extra-Municipale Environnement (CEME)

Samedi 29 août 2026 : Organisation par la commune d'un Forum des associations sur la place Jules Laget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Jérôme VIEILLEDENT
Président de séance

Odile BEAUMEL
Secrétaire de séance

